



RECOMMANDATION

Date : 2 juin 2023
À : Conseil d'administration
De : Directeur général par intérim
Sujet : Approbation modification calendriers scolaires 2023-2024

MISE EN SITUATION :

Depuis l'approbation des calendriers scolaires 2023-2024 au mois de février courant, l'APÉ des écoles énumérées ci-dessous a présenté une demande de modification aux dates du congé d'hiver. Cette modification a pour but d'avoir le même congé d'hiver que le conseil scolaire anglophone local.

École Entre-lacs

Congé d'hiver du 18 décembre 2023 au 29 janvier 2024 – Retour en classe le 2 janvier 2024

École La Grande-ourse

Congé d'hiver du 20 décembre 2023 au 2 janvier 2024 – Retour en classe le 4 janvier 2024 étant donné la reprise du Vendredi Saint le 3 janvier 2024.

Une lettre provenant de chacune des APÉ se trouve en annexe.

En référence, voici les dates approuvées par le CA en février 2023 :

<i>Premier jour de classe</i>	<i>5 septembre 2023</i>
<i>Congé d'hiver</i>	<i>25 décembre au 5 janvier 2024 (retour en classe - 8 janvier 2024)</i>
<i>Congé du printemps</i>	<i>18 au 29 mars 2024 avec ajout de 8 minutes d'instruction par jour (Le Vendredi Saint est repris dans l'année)</i>
<i>Dernier jour de classe</i>	<i>27 juin 2024</i>

RECOMMANDATION :

Que le Conseil d'administration approuve la modification demandée au congé d'hiver 2023-2024 pour les écoles Entre-lacs et La Grande-ourse.